

**ASSOCIATION POUR UNE JEUNESSE AFRICAINE PROGRESSISTE
ASSOCIATION FOR AFRICAN PROGRESSIVE YOUTH**

Initiative for the change of mentality, Youth inspired to change the World

**ACTE DE REPRESENTATION NATIONALE N° 001 DU 11 JANVIER 2019
PORTANT NOMINATION DU REPRESENTANT PROVINCIAL DE L'AJAP
MURAMVYA**

Président et Représentant Afrique ;

- Vu le décret –loi n°1/02 du 27 Janvier 2017 portant cadre organique des ASBL ;
 - Vu l'ordonnance Ministérielle N° 530/901/2010 portant agrément de l'Association pour une Jeunesse Africaine Progressiste « A.J.A.P »,
 - Vu l'acte notarial n° M283/2010;
 - Vu la vision de l'AJAP avec ses textes statutaires et réglementaires;
- Vu les obligations susmentionnées dans son cahier de charge comme représentant provincial;

Attendu que Mr. BIZIMANA Dismas n'a pas pu honorer à satisfaction son cahier de charge notamment en matière d'organisation et de planification, de transmission périodique des rapports d'activités, de cotation annuelle du bureau provincial et les responsables communaux de l'AJAP en Province MURAMVYA ;
Attendu de plus que l'intéressé s'est rebellé et a voulu déstabiliser les organes de l'AJAP au niveau supérieur en organisant les réunions clandestines ;

DECIDE :

Art1 : Est nommé Représentant Provincial de l'AJAP MURAMVYA: **Mr. NDAGIJIMANA Philbert** en remplacement de **Mr. BIZIMANA Dismas**.

Art2 : A ce titre, il est chargé de coordonner les activités au niveau Provincial et de planifier les activités de l'AJAP dans toutes les communes de la Province MURAMVYA.

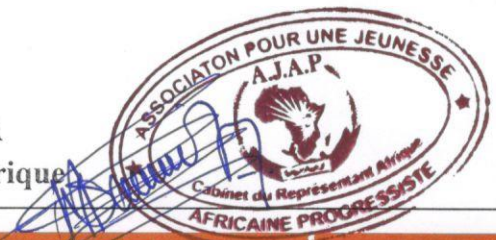
Art 3 : Il gère le personnel technique, administratif et de maintenance. Il fait la cotation annuelle au premier degré. Il est responsable de la bonne gouvernance dans la Province.

Art4 : Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente décision sont abrogées.

Art5 : La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Pour l'A.J.A.P Africaine

Eric NSENGIMANANA
Président et Représentant Afrique



Représentation de l'AJAP: Burundi/Côte d'Ivoire/Bénin/Burkina Faso/Cameroun/Mali/Rdc/Togo/GABON/NIGER/Guinée
Conackry/Tanzanie/Kenya/Mauritanie/Nigeria/Ils des Comores/Tchad/Ghana/Centrafricue/Congo
Brazzaville/Ouganda/Rwanda/Sénégal/Djibouti/Sierra Leone/Madagascar/ SUDAN/Ethiopia/South Sud/Zambia /South
Africa/Somalia/Gambia /Zanzibar/Iles Seychelles/ Moçambique/Liberia/Mauritius/Lesotho/Swaziland/Namibia/ Zimbabwe/
Malawi/Angola/Somaliland/EGYPT
E-mail: info@ajapafricaine.org Tél:(+257)79 213 779, (+257)69228325: www.ajapafricaine.org

Siège Africaine :Bujumbura-
Burundi, Q. KIGOBE SUDE,
Avenue RUKONWEN° 4 Tél :
+257 79 213 779 E-Mail :
Info@ajapafricaine.org
www.ajapafricaine.org